



**Comité Syndical du 12 décembre 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi douze décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 06/12/2023.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2023-16

Présents : 20 votants : 20

**Étaient présents : 20 délégués**

**Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :**

***Pour les titulaires :*** Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Patrick JEANNEY, François COLLADO, Christian LAFOUGERE, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI, Jean-Marc LLORCA (**8 présents**).

***Pour les suppléants :*** Mme Nathalie BUGER remplaçait M. Georges LEBON, M. Patrick YON remplaçait M. Alain PALADIN, M. Jean-Marie BOE remplaçait M. Christian GIRARDI (**3 présents**).

**Albret Communauté :**

***Pour les titulaires :*** Madame Evelyne CASEROTTO, Messieurs Thierry PLANTÉ, Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (**5 présents**).

***Pour les suppléants :*** Mme Dominique BOTTEON remplaçait M. Joël CHRETIEN, M. Pascal LEGENDRE remplaçait Mme Paulette LABORDE, M. Alain POLO remplaçait Mme Valérie TONIN, M. Dominique HANROT remplaçait Frédéric SANCHEZ (**4 présents**).

**Étaient excusés :**

***Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :*** Madame Viviane BERNEDE, Marie-Fabienne ADAMSON, Martine RIEUCROS, Messieurs Christian GIRARDI, Alain MOULUCOU.

***Albret Communauté :*** Mesdames Valérie TONIN, Isabelle SALIS, Laurence BENLLOCH, Messieurs Joël CHRETIEN, Frédéric SANCHEZ, Jean-Louis MOLINIÉ, Nicolas CHOISNEL, Lionel LABARTHE, Joël AREVALILLO.

**Assistaient également à la séance :**

---

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur du SMICTOM LGB

Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif

Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service technique

Mme Laurence SANS : Secrétariat

Monsieur Philippe MAURIN : DGS de la Communauté de Communes du Confluent et Coteaux de Prayssas

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

**N° ordre : 2023-16****Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Président rappelle que suivant les dispositions du CGCT, notamment l'article L1612-1, l'exécutif peut jusqu'à l'adoption du budget :

- **Sans délibération** : mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent. L'exécutif est en outre en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- **Avec délibération** : engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La base de calcul des 25% correspond au total des crédits ouverts en section d'investissement, hors remboursement de la dette (c/16) et hors restes à réaliser et opérations d'ordre.

Aussi, en raison du vote du budget primitif 2024 dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite des crédits présentés ci-dessous :

**Opérations concernées :**

Intitulé	Budget 2023 Hors RAR	Autorisation maximale de 25% pour 2024
Op : 24 Aménagement déchèteries - Art : 2315	393 000 €	45 000 €
Op :100 Acquisition conteneurs - Art : 2188	10 000 €	
Op :101 Aménagement casiers Fauillet Art : 2313	50 000 €	10 000 €
Op :113 PAV - Art : 2188	1 190 000 €	570 000 €
Op :114 Acquisition de véhicule de collecte – Art : 21828	750 000 €	
Op : 115 Géolocalisation 2188	3 600 €	5 000 €
Op :116 Equipement Atelier - Art : 2158	7 990 €	5 000 €
Op :118 Prévention - Art :2188	10 000 €	5 000 €
Op :119 Compacteurs autonomes – Art : 2158	50 000 €	
Op :120 Construction d'un quai de transfert Art : 2315	11 500 €	10 000 €
Op :121 Regroupement des services techniques - Art : 2315	209 000 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 685 090 €</b>	<b>670 000 €</b>

**AR Prefecture**

047-200020550-20231212-DL2023\_16-DE  
Reçu le 14/12/2023

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 jusqu'au vote du budget primitif 2024 dans la limite des crédits présentés ci-dessus.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Publication sur le site internet : 14/12/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI

Le secrétaire de séance

Jean Pierre GENTILLET